



REGLEMENT

1. ORGANISATION

- L'association sportive « GRAND FOND BRESSAN » organise du 13 au 16 juin 2018 la 28^{ème} édition de « L'AIN EN COURANT », course par équipes en 4 étapes de 6 relais.
- Le parcours fait l'objet d'une approbation officielle, conformément aux dispositions réglementaires.

2. LE PARCOURS

L'épreuve serpente les routes du département de l'Ain avec départ de **BOURG-EN-BRESSE** « LA NEUVE » et arrivée à **BOURG-EN-BRESSE** « CAP EMERAUDE ».

<u>1^{ère} étape</u>	BOURG-EN-BRESSE / ARS-SUR-FORMANS
<u>2^{ème} étape</u>	ARS-SUR-FORMANS / BELLEY
<u>3^{ème} étape</u>	BELLEY / HAUTEVILLE-LOMPNES
<u>4^{ème} étape</u>	HAUTEVILLE / BOURG-EN-BRESSE

3. ORGANISATION GENERALE DE LA COURSE

31. COMPOSITION DES EQUIPES

- L'épreuve est ouverte à tous les athlètes licenciés ou non de 18 ans révolus à la date de l'engagement sans distinction de sexe. L'équipe doit être mixte et peut présenter des athlètes handisports.
- L'équipe est composée de :
 - ✓ 7 coureurs dont un remplaçant
 - ✓ 1 capitaine
 - ✓ 1 suiveur cycliste (**un seul par équipe**)
- La composition des équipes est ferme et définitive pour la durée totale de l'épreuve le jour du départ lors de la présentation des équipes
- Chaque jour l'ordre des départs est libre dans la limite des noms composant l'équipe, sauf pour le 3^{ème} relais de la 1^{ère} étape (Dommartin / Feillens) et le 5^{ème} relais du 4^{ème} jour (Hotonnes / Champagne en Valromay), les 2 relais féminins seront effectués uniquement par la même féminine, ainsi que les relais interdits aux coureurs handisports en fauteuil.
- Les athlètes handisports en fauteuil ne pourront effectuer que certains relais avec port du casque obligatoire:
 - ✓ Etape n° 1 : relais 2 et/ou 3
 - ✓ Etape n° 2 : relais 1
 - ✓ Etape n° 3 : relais 3
 - ✓ Etape n° 4 : relais 1 et/ou 5
- Le coureur remplaçant ne peut effectuer que deux remplacements par étape et devra terminer le relais en cours.
- Tout coureur titulaire ayant été remplacé ne peut plus prendre part à l'un des relais de l'étape.
- Véhicules de l'équipe : - un véhicule léger, hors fourgon, suiveur (dit « véhicule 1 ») équipé d'un gyrophare orange.

- un véhicule pour le transport des relayeurs (dit « véhicule 2 »).
- pour les athlètes handisports, un autre véhicule est admis avec règlement de la personne supplémentaire en cas d'accompagnement.

32. RÔLE DU CAPITAINE

- Le capitaine d'équipe devra **obligatoirement être NON coureur**.
- Ses fonctions sont les suivantes :
 - ✓ Il est le responsable de l'équipe et le seul interlocuteur auprès des organisateurs.
 - ✓ Il doit choisir l'ordre des départs des membres de son équipe en fonction du découpage de l'étape et le reporter, ainsi que le nom du remplaçant, sur le document remis chaque jour par le secrétariat.
 - ✓ Il lui appartient de remettre ce document au secrétariat au maximum une demi-heure avant le départ (voire même la veille au soir si possible).
 - ✓ Il se doit de faire respecter, par tous les membres de son équipe, le dit règlement et toutes mesures ponctuelles communiquées par le responsable de la course.
 - ✓ Il doit faire respecter, pour tous les véhicules de l'équipe, les zones de stationnement définies par l'organisation de la course.
 - ✓ Il est tenu, en cas de réclamation, de déposer celle-ci, par écrit, auprès du responsable, dans un délai maximum de 30 minutes après l'arrivée du dernier coureur. Passé ce délai, elle ne sera plus recevable.
 - ✓ Il doit être présent aux remises de récompenses.
 - ✓ Il doit être impérativement présent aux réunions qui ont lieu chaque soir avec le responsable de la course.
 - ✓ Sa voiture doit être **OBLIGATOIREMENT DERRIERE LE COUREUR** avec son gyrophare en fonctionnement pendant toute la durée de la course. Il devra avoir à son bord le remplaçant éventuel. Si plusieurs concurrents sont distants de moins de 25 mètres, les voitures se replient derrière le dernier coureur du groupe, ceci pour ne pas enfumer les personnes en action. **SOYEZ SPORT.**

33. RÔLE DU CYCLISTE

- ✓ Il a la charge de faire respecter la position du coureur sur la droite de la chaussée.
- ✓ Il doit se tenir à sa gauche en empiétant au minimum sur la largeur de la route.
- ✓ Il est la seule personne habilitée à assurer le ravitaillement du coureur.

Attention : le port du casque est obligatoire pour tout accompagnateur cycliste.

34. DOSSARDS

- Un jeu de dossards sera remis à chaque équipe le matin du départ. Ils serviront durant les 4 jours et s'utilisent de la façon suivante :
 - ✓ Le 1^{er} ou les 2 premiers chiffres indiquent le numéro de l'équipe -
 - ✓ Le dernier chiffre (de 1 à 6) indique le numéro du relais et devra être porté par le coureur assurant celui-ci. Le 7 sera, quant à lui, utilisé par le coureur remplaçant.

35. VEHICULES

- La voiture qui suit le coureur en action doit obligatoirement avoir *les deux portes avant et le capot* réservés aux logos des partenaires de l'organisation. En dehors de ces zones, d'autres éventuels logos peuvent être apposés sur les véhicules.
- Le nom de l'équipe devra apparaître sur *l'arrière* des véhicules (support fourni par l'organisation)
- Seuls seront admis dans la caravane, les deux véhicules accompagnant chaque équipe, ainsi que les véhicules de l'organisation.

- La voiture du capitaine dit « **véhicule 1** » sera équipée d'un macaron de couleur **bleue** fourni par l'organisation et d'un gyrophare à la charge de chaque équipe.
- Le véhicule assurant la dépose et la reprise des relayeurs, dit « **véhicule 2** » sera équipé d'un macaron de couleur **jaune** fourni par l'organisation.
Sur certains relais ces véhicules sont interdits sur la course, ils doivent alors respecter l'itinéraire spécifique indiqué sur les plans détaillés du parcours.
- Les véhicules de l'organisation dits « **officiels** » repérés par un macaron de couleur **rouge** et équipés d'un gyrophare orange sont **PRIORITAIRES**. De ce fait, les conducteurs des véhicules des équipes feront le nécessaire pour faciliter leur passage.
- Après chaque départ, afin d'éviter un embouteillage, tous les véhicules des capitaines partent avant les coureurs et attendent et récupèrent le leur entre 3 et 5 km. Il s'agit là d'un point d'entente réciproque qui facilite la tâche de tous. Quant aux véhicules 2, ils seront bloqués trois minutes pour permettre un étalement de la caravane.

36. DISCIPLINE

- Les coureurs s'engagent à parcourir la distance à pied et selon l'itinéraire prévu.
- La tenue vestimentaire des coureurs doit être conforme au règlement F.F.A.. En particulier, la course en maillot de bain et/ou torse nu est interdite.
- Les dossards doivent être apposés sur la poitrine, sauf pour les athlètes handisports en fauteuil qui le porteront dans le dos. Ils ne doivent pas être repliés afin de laisser apparent le nom du ou des partenaires. Leur fauteuil doit être équipé d'un fanion en hauteur.
- Les épreuves de « L'Ain en courant » sont organisées dans le respect des règles de protection de l'environnement. Toute attitude contraire à ce principe entraînera une sanction du coureur : majoration retenue en temps sur l'étape, la décision étant prise par le collège des commissaires en fin de journée :
 - Jet de ravitaillement sur la route ou sur les bas-côtés
 - Jet de déchets hors des zones de ravitaillement
 - Dégradation volontaire de la flore
 - Etc...
- Une équipe qui ne pourrait présenter six coureurs au départ d'une étape ou qui ne termine pas une étape devra en référer et voire avec l'organisation.
- En cas de retard d'une équipe à l'heure prévue de départ, elle se verra pénaliser de son temps de retard.
- Au marquage des 3 km avant l'arrivée de chaque relais, tout coureur ayant déjà dépassé l'horaire maximum d'arrivée de ce relais devra monter dans la voiture fin de course. Son temps sera majoré de 15 minutes. Il n'y aura pas d'élimination.

Tout participant à l'épreuve s'engage à respecter dans son intégralité le présent règlement.

37. COLLEGE DES COMMISSAIRES

- Tous les manquements au règlement ainsi que tous les litiges éventuels seront tranchés par le collège des commissaires. Celui-ci est composé :
 - ✓ du responsable de la course
 - ✓ du chronométrateur
 - ✓ du responsable de sécurité
 - ✓ du responsable administratif
 - ✓ de la personne de l'organisation ayant relevé une infraction au règlement.
- Ce collège des commissaires est seul habilité à prendre toute décision concernant le déroulement général de l'épreuve. En particulier il se réserve le droit :
 - ✓ de modifier l'itinéraire de la course en cas d'absolue nécessité,
 - ✓ de prendre toute sanction concernant le non respect du règlement,
 - ✓ d'exclure éventuellement toute équipe ayant un comportement non conforme à ce règlement ou une attitude anti sportive caractérisée.

Après consultation des capitaines d'équipe à la réunion du soir, ses décisions sont sans appel.

38. HEBERGEMENT

- Pour toutes les équipes, aux étapes de ARS SUR FORMANS, BELLEY et HAUTEVILLE, le repas du soir, le logement et le petit déjeuner du lendemain sont assurés par l'organisation.
- Les clés pour hébergement seront remises au vin d'honneur.

39. SERVICE MEDICAL

La responsabilité médicale de la course est confiée :

- Au médecin (son nom sera donné lors du départ) qui accompagnera la course tout au long de son déroulement
- à l'équipe mobile de secouristes qui accompagne la course tout au long de son déroulement dans un véhicule signalé,

Les centres de secours, SAMU, ou autres dispositifs d'intervention situés sur le parcours sont avertis du passage de l'épreuve sur leur territoire d'intervention.

40. RESULTATS ET RECOMPENSES

- Le chronométrage est assuré par les organisateurs.
- Chaque soir, après étude du bon déroulement de l'épreuve et des éventuelles réclamations, les classements d'étape et général seront communiqués.
- Récompenses au classement par étape chaque soir et au classement général en fin d'épreuve.
- Un challenge "**L'Ain en Courant**" est attribué au vainqueur. Pour le conserver, il doit être gagné trois années consécutives avec au moins cinq coureurs inchangés.
- Il n'y a pas de classement par catégorie entre équipes de coureurs valides et celles comportant un handisport.

4. DEROULEMENT DE LA COURSE

41. DEPART DE LA NEUVE (Présentation devant LA Boulangerie NOL)

Horaires :

6 H 30 : Rendez-vous sur le parking du « monastère de ».

6 H 45 : Présentation des bénévoles.

7 H 00 : Présentation des équipes AU COMPLET devant le « Monastère de Brou ».

Toute équipe ne respectant pas cette consigne sera pénalisée dès le 1^{er} jour.

7 H 45 : Briefing de 5 min avec tous les capitaines de chaque équipe (présence obligatoire)

8 H 00 : Départ de l'étape.

ATTENTION : **Avant 7 H 00** : le capitaine d'équipe devra impérativement remettre toute modification éventuelle de la liste des coureurs de son équipe et confirmer le nombre de participants au repas de clôture en prévoyant le règlement si celui-ci n'a pas été effectué auparavant.

42. ARRIVEE A CAP EMERAUDE BOURG-EN-BRESSE -

- Etape contre la montre : Viriat : CAP Emeraude Bourg-en-Bresse.
- A partir de la pancarte « dernier kilomètre » l'ensemble de l'équipe terminera le parcours en étant groupé. Le coureur titulaire de ce dernier relais se tiendra **DEVANT** afin de faciliter le chronométrage.

5. RESPONSABILITE ET ASSURANCE

- **Respect strict du code de la route, coureur et vélo nécessairement côte à côte** (sauf en cas de groupe), **obligatoirement à droite de la chaussée** et ne dépassant pas la largeur du véhicule suiveur.
- Les coureurs sont invités à s'assurer auprès d'un médecin que leur état de santé leur permet de parcourir la distance sans risque.
- Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile pour l'épreuve, mais déclinent toute responsabilité en cas de vol ou d'accident provoqué par une défaillance physique ou psychique.
- Les organisateurs prennent des mesures pour assurer un bon déroulement de la course et permettre aux coureurs de bénéficier d'une bonne sécurité. Toutefois, les coureurs devront respecter les indications données sur le parcours et les consignes du responsable de course et des signaleurs.
- Les motards accompagnants devront fournir une photocopie de leur assurance ainsi que leur permis de moto.

RAPPEL : Le fait d'avoir un gyrophare ne donne **aucun droit** spécifique vis à vis du code de la route.

6. INSCRIPTIONS

- L'engagement se monte à **1500 €** pour l'équipe (7 coureurs + 1 capitaine + 1 accompagnateur vélo). Pour l'éventuel accompagnateur supplémentaire (maximum 1) : **170 €**.
- L'équipe sera définitivement inscrite lors du versement intégrale d'un chèque à l'ordre du Grand Fond Bressan, ainsi que du bulletin d'inscription dûment complété avant le 28 Février 2018 (ceci pour une bonne organisation des hébergements) qui seront expédiés à :

Grand Fond Bressan
 Michel SERVIGNAT
 Maison de la vie associative
 2 boulevard Joliot Curie
 01000 Bourg-en-Bresse
 Tel. 06 14 02 50 26

Les engagements sont enregistrés dans l'ordre d'arrivée de ces bulletins et clos dans la limite des possibilités d'hébergement (une vingtaine d'équipes environ).

- Le bulletin définitif dûment complété et signé par les 9 membres de l'équipe, accompagné :
 - ✓ de la photocopie de la licence pour les personnes licenciées aux Fédérations suivantes : FFA - UNSS - FSGT - FF TRIATHLON ou des certificats médicaux de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an,
 - ✓ du solde des droits d'engagement y compris de l'éventuelle personne supplémentaire,
 - ✓ du coupon réponse concernant le repas de clôture accompagné du règlement qui devra être remis impérativement le matin du départ.

En cas de désistement moins de vingt jours avant le départ de l'épreuve, les arrhes ne seront pas récupérables.

7. PENALITES

Le non respect de l'ensemble du règlement et des points particuliers qui peuvent être relevés par l'ensemble des personnes de l'organisation entraînera :

- ✓ UN PREMIER AVERTISSEMENT VERBAL
- ✓ UN DEUXIEME AVERTISSEMENT, en cas de récidence, AVEC PENALISATION DE 10 MINUTES pour l'équipe.

8. DROITS D'IMAGE

Tout concurrent autorise les organisateurs du GRAND FOND BRESSAN à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de leur participation à L'AIN EN COURANT, sur tous supports.

-oOo-

EN RESUME

MERCREDI 13 JUIN 2018

- 6 H 30**Rendez-vous parking de « La Neuve » à Bourg-en-Bresse
Pour TOUS LES COUREURS et L'ENSEMBLE DES VEHICULES
- Avant 7 H 00**.....Dernières éventuelles modifications des équipes
Et inscription avec le règlement de la participation au repas de clôture
- 6 H 45**.....Présentation des bénévoles
- 7 H 00**.....Présentation des équipes au complet
- 7 H 45**.....Briefing de 5 min avec tous les capitaines de chaque équipe (présence obligatoire)
- 8 H 00**.....**Départ étape**



SONT OBLIGATOIRES

Sur le véhicule suiveur de chaque équipe :

- Gyrophare orange
- Nom de l'équipe, à coller sur les vitres **ARRIERE** (support fourni par l'organisation)



SECURITE
ROUTIERE =
TOUS
RESPONSABLE

PENALISATION EN CAS DE MANQUEMENT

RECOMMANDATION IMPORTANTE :

Afin d'éviter tout incident ou accident qui pourrait perturber ou même porter atteinte à cette épreuve, nous vous demandons beaucoup d'attention ainsi qu'une extrême prudence pendant toute cette aventure.

Le stationnement pourra parfois être difficile, soyez donc discipliné et respectez les consignes, il y va de la sécurité de tous.

NOUS COMPTONS SUR VOTRE ESPRIT SPORTIF